

COMMUNE DE SAINT MARD DE RENO
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2016

Date de la convocation: 22 avril 2016

L'an deux mil seize, le trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

Présents: Mme GUERIN Maire, AMPE, COQUEREL Adjoints.
Mme et Ms CHARTIER, DELESTANG, CHAILLOU, de LOPPINOT et GAUTIER-DESVAUX.

Absents excusés : M. ZUNINO Frédéric qui a donné pouvoir à COQUEREL Claude
Mme BLAISE Véronique qui a donné pouvoir à CHARTIER Nicolas
Mme LAUNAY Sandrine qui a donné pouvoir à GUERIN Anne-Marie

Monsieur CHARTIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire ouvre la séance, remercie les Membres présents, excuse les absents puis donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Achat d'un tracteur tondeuse et Décision modificative ;*
- *Pose d'une descente de gouttière et Décision modificative ;*
- *Subventions communales aux associations ;*
- *Délibération complémentaire « mur du cimetière » ;*
- *Informations et questions diverses*

ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE ET DECISION MODIFICATIVE N°1 :

DÉLIBÉRATION N° 2016-022

Madame le Maire informe le conseil municipal que le tracteur tondeuse acheté en 2007, comptant 2500 h d'utilisation est tombé en panne. La réparation est importante et considérant l'âge du véhicule, l'achat en urgence d'un tracteur neuf s'est imposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'achat du tracteur tondeuse Kubota GR1600II à Lecoq Motoculture pour un montant de 5 005,83 € HT soit **6 125,00 € TTC**

Vu le Budget Primitif 2016 adopté le 01/04/2016,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits,

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la **DM n° 1** et détaillés dans le tableau ci-dessous.

<i>Section</i>	<i>Chap.</i>	<i>Compte</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Fonctionnement	67	678	-6 125,00 €	
Fonctionnement	023	023	6 125,00 €	
Investissement	021	021		6 125,00 €
Investissement	12	2158-12	6 125,00 €	

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section d'investissement à 6 125,00€.

POSE D'UNE DESCENTE DE GOUTTIERE A L'EGLISE ET DECISION MODIFICATIVE N°2 :

DÉLIBÉRATION N° 2016-023

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Bodin répare actuellement l'enduit du clocher en accord avec leur assurance. Il avait été convenu de poser une gouttière avec une gargouille, mais sans descente cette pose de gouttière paraît dérisoire. Monsieur LEFEVRE Architecte des Bâtiments Historiques a donné son accord pour la pose d'une descente de gouttière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la pose de la descente de gouttière,
- **ACCEPTE** le devis de l'ent. B.Q.T. Couverture pour un montant de 736,16 € HT soit **883,39 € TTC**

Vu le Budget Primitif 2016 adopté le 01/04/2016,
Considérant qu' il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits,

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la **DM n° 2** et détaillés dans le tableau ci-dessous.

<i>Section</i>	<i>Chap.</i>	<i>Compte</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Fonctionnement	67	678	- 885,00 €	
Fonctionnement	023	023	885,00 €	
Investissement	021	021		885,00 €
Investissement	18	231-18	885,00 €	

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section d'investissement à 885,00€.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2016 AUX ASSOCIATIONS :

DÉLIBÉRATION N° 2016-024

Après présentation par Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** les subventions 2016 pour un montant de **4 000 €** détaillées ci-dessous :

Organisme / Associations	Versé 2015	Montant voté 2016
3 IFA	30,00	90,00
ADMR MORTAGNE AU PERCHE	300,00	250,00
APE A.BRIAND	63,00	0,00
APEP ECOLE BIGNON - COLLEGE-LYCE	150,00	180,00
APEP ECOLE BIGNON - PRIMAIRES-MA	0,00	0,00
ASS ASPPERCHE	30,00	30,00
BANQUE ALIMENTAIRE ORNE	100,00	100,00
CAUE ORNE	35,00	35,00
CFA BTP - A.F.P.B.T.P.O.	30,00	0,00
CLIC DU PERCHE	50,00	50,00
CLUB DES ANCIENS	800,00	800,00
COLLEGE PAUL HAREL	60,00	0,00
COMBATTANTS UNC AFN	60,00	100,00
COMITE DES FETES	800,00	800,00
CONCOURS-VENTE ANIMAUX	50,00	50,00
CONSEIL GENERAL ORNE - FSL	270,00	270,00
CONSEIL GENERAL ORNE -FAJ	50,00	50,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	50,00	50,00
ECHOLLINES	50,00	50,00
FONDATION DU PATRIMOINE	50,00	50,00
FOYER LYCEE J.MONNET	30,00	0,00
FSE COLLEGE E CHARTIER	30,00	0,00
HARMONIE MUNICIPALE DE MORTAGNE	50,00	100,00
LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00	100,00
LUTILLE	50,00	50,00
MFR MORTAGNE	0,00	30,00
MFR VIMOUTIERS	0,00	30,00
OCCE COOP SCOLAIRE PUYRA	30,00	60,00
RANDONNEURS DU PERCHE	0,00	0,00
RESTAURANTS DU COEUR	0,00	50,00
SOCIETE DE CHASSE DE RENO	130,00	130,00
UNA PAYS DU PERCHE	300,00	250,00
UNION SPORTIVE MORTAGNAISE	0,00	100,00
Z- RESTE A AFFECTER	252,00	145,00
6574 TOTAL DU COMPTE	4 000,00	4 000,00

MUR DU CIMETIERE – BUDGET PRIMITIF 2016 :
DÉLIBÉRATION N° 2016-025

En complément de la délibération n° 2016-008 du 21/03/2016, Madame le Maire demande au conseil municipal de confirmer l'inscription de la dépense de rénovation du mur du cimetière au budget primitif 2016 voté le 1^{er} avril 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** que le BP 2016 prévoit à l'article 2116, opération 13 la somme de 36 500 €. Cette somme correspond à la dépense totale prévisionnelle de 36 479,98 € TTC pour les travaux de rénovation du mur du cimetière.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

CHAMBRE DE CHARITÉS : Monsieur de Loppinot indique que le vitrail vient d'être posé et qu'il procède actuellement aux finitions. La vitrine est installée, le sol et les murs réparés, il reste à peindre ces derniers à la chaux blanche. Mme Servanne Desmoulins-Hémery a visité les travaux le 26/04/2016 afin de déterminer les conditions d'exposition des objets classés.

Mme Gautier-Desvaux indique que l'Association Patrimoine de St Mard concours à plusieurs prix afin d'aider à financer ce musée.

LOCATION DES SALLES : Madame le Maire informe le conseil municipal de plusieurs désordres successifs lors des dernières locations des salles. Ainsi désormais les clés seront à rendre le lundi à 11h impérativement (afin qu'une première visite soit faite) et la caution ne sera définitivement rendue qu'après le passage de la femme de ménage le mardi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30, et les Membres présents ont signé le registre.